



parler
français
avec
les sourds

Un(e) élève sourd(e) dans votre établissement scolaire

21 rue des Quatre Frères Peignot (Hall E) - 75015 Paris
Téléphone : 01 45 79 14 04 - Fax : 01 45 78 96 14
Courriel : contact@alpc.asso.fr Site Internet : www.alpc.asso.fr

Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée (ALPC)

Vous accueillerez cette année dans votre école, votre collège ou lycée, un (e) élève sourd (e) qui s'appelle :

.....

Ce fascicule a été élaboré pour vous permettre de mieux comprendre la particularité de cet élève et le dispositif d'aide adapté qui peut l'accompagner dans sa scolarité.

Il pourra être le complément des informations qui vous seront données dans le cadre des équipes éducatives ou de suivi de scolarisation.

Vous y trouverez des informations concernant :

- **les surdités**
- **les aides techniques**
- **la lecture labiale**
- **les moyens de communication adaptés**
- **l'accès à la langue française pour l'enfant sourd**
- **les accompagnements dont peut disposer un enfant sourd à l'école**
- **les professionnels qui sont chargés d'accompagner son éducation**

Chaque chapitre, outre des informations générales, précisera la situation et le profil spécifiques de l'élève qui vous accueille.

Des **fiches annexes** sont destinées à vous aider à gérer au mieux cette situation peut être nouvelle pour vous (aspects pratiques et autres questions sous jacentes)

Bien sûr, ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif ; ne sont présentées que des informations synthétiques susceptibles de simplifier la tâche des enseignants concernés par la scolarité d'un élève sourd dans un établissement ordinaire.

Document proposé par le pôle codeurs de l'ALPC et la famille.....

Présentation – résumé

La surdité peut revêtir des aspects très différents d'une personne sourde à l'autre, pour de multiples raisons dont la principale est la différence du **degré de perte auditive** ; la surdité totale existe, bien que rare ; les restes auditifs, lorsqu'ils existent, sont plus ou moins importants. **(pages 5 à 8)**

Les conséquences de la surdité peuvent être variables ; la principale est la difficulté, voire l'impossibilité, de **recevoir et comprendre la langue parlée** ; et, de façon associée, la difficulté, voire l'impossibilité, **de parler de façon intelligible.**(pages 20 et 21)

L'impossibilité d'avoir un accès précoce à une langue structurée a toujours des conséquences fâcheuses sur le développement de la personne : troubles cognitifs et psychoaffectifs en particulier.

Les **objectifs prioritaires d'une éducation adaptée** à l'enfant sourd seront donc :

- de lui permettre d'accéder à une langue qu'il puisse comprendre, exprimer et penser
- de lui permettre de communiquer de la meilleure façon possible avec son entourage puis dans des cercles de plus en plus étendus, de nouer des relations sociales harmonieuses et positives.
- de lui permettre d'accéder à la langue écrite, source de tout savoir

Les premières aides proposées à l'enfant sourd sont des **aides techniques** (prothèses classiques ou implants cochléaires) destinées à lui permettre d'entendre au maximum de ses possibilités personnelles. Mais, quelles que soient leurs performances, ces aides ont des **limites incontournables** et ne peuvent annuler la surdité.**(pages 9 à 13)**

L'enfant sourd, tout comme l'adulte, doit compléter le plus souvent ce qu'il entend par la **lecture labiale** ; en certains cas, la lecture sur les lèvres est même l'élément le plus important de la réception de la langue parlée. Mais la lecture labiale a aussi **des limites incontournables.**(page14)

Une **éducation orthophonique** adaptée sera aussi recommandée pour permettre à l'enfant sourd de **parler** avec un maximum d'aisance ; un certain temps peut être nécessaire pour y parvenir ; parfois, les résultats sont moins performants, en fonction du degré de surdité, de l'âge du diagnostic, du type d'aide technique utilisée.**(pages 20 et 21)**

Ces moyens palliatifs étant insuffisants pour donner à eux seuls un accès total et confortable à la langue orale dans la majorité des cas de surdité

importante, les parents sont amenés à choisir des **modes de communication** adaptés à la surdité :

- **La LfPC (Langue française Parlée Complétée)** : soit la langue française accompagnée d'un code manuel permettant une lecture labiale sans limite ni difficultés. Ce choix s'inscrit au sein d'un projet éducatif d'accès total et précoce à la langue française orale et écrite. **(pages 15 à 17)**
- **La LSF (Langue des Signes française)** : soit une langue différente de la langue française qui ne présente aucun obstacle pour les enfants sourds puisqu'elle n'utilise jamais le canal auditif ni la parole. Ce choix s'inscrit au sein d'un projet éducatif dit bilingue, la langue française devant y être un minimum associée. **(pages 18 et 19)**
- LfPC et LSF sont parfois utilisées de façon parallèle et complémentaire en cas de projet bilingue pour l'enfant sourd.

La scolarité de l'enfant sourd peut se dérouler dans les établissements ordinaires et les situations de réussite de plus en plus nombreuses à ce niveau le prouvent. Elle est d'ailleurs logique dans les cas de choix d'accès premier à la langue parlée, l'enfant sourd en permanence entouré de personnes parlantes étant stimulé sur cette voie. Il conviendra cependant de prévoir en ce cas quelques précautions et adaptations.

L'enfant peut ainsi avoir besoin d'être **accompagné en classe**, pour partie du temps, par un professionnel de la communication qualifié. Ce dossier traitera uniquement des accompagnements par des **codeurs LPC**. **(pages 22 à 25)**

De plus, un certain nombre **d'autres professionnels**, extérieurs à l'établissement scolaire ou susceptibles d'y intervenir, ont vocation pour assurer des soutiens auprès de l'enfant sourd : orthophoniste, enseignant spécialisé, médecin, audioprothésiste... constituant une équipe pluridisciplinaire au sein d'un service médico social ou travaillant de façon indépendante. **(pages 26 à 28)**

Enfin, en tant qu'enseignant accueillant cet élève, il peut vous être utile de connaître quelques **savoirs faire** relativement simples. **(pages 29 à 34)**

Les surdités sont multiples

La surdité peut apparaître à des âges différents :

- Avant l'apparition de la parole (surdité prélinguale), souvent dès la naissance (congénitale)
- Après l'apparition de la parole (surdité postlinguale)

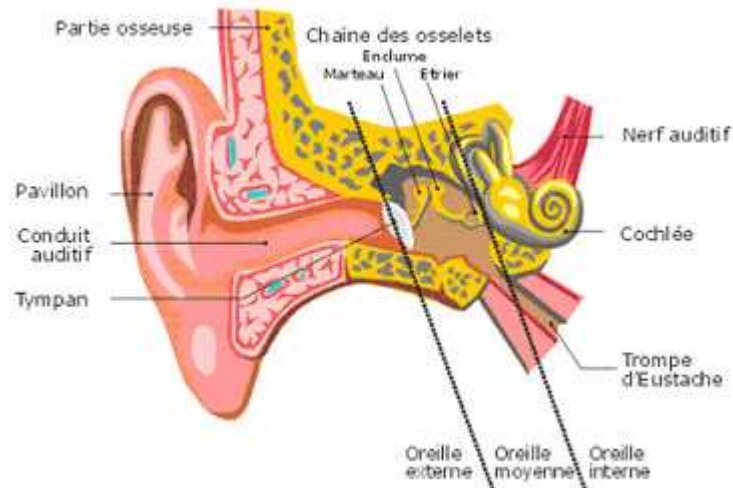
Une surdité prélinguale empêche l'acquisition de la langue orale (comprendre et parler) sauf si une éducation adaptée est mise en place.

Les surdités sont localisées:

- soit au niveau de l'oreille moyenne (surdité de transmission)
- soit au niveau de l'oreille interne et/ou des voies ou centres nerveux (surdité de perception)

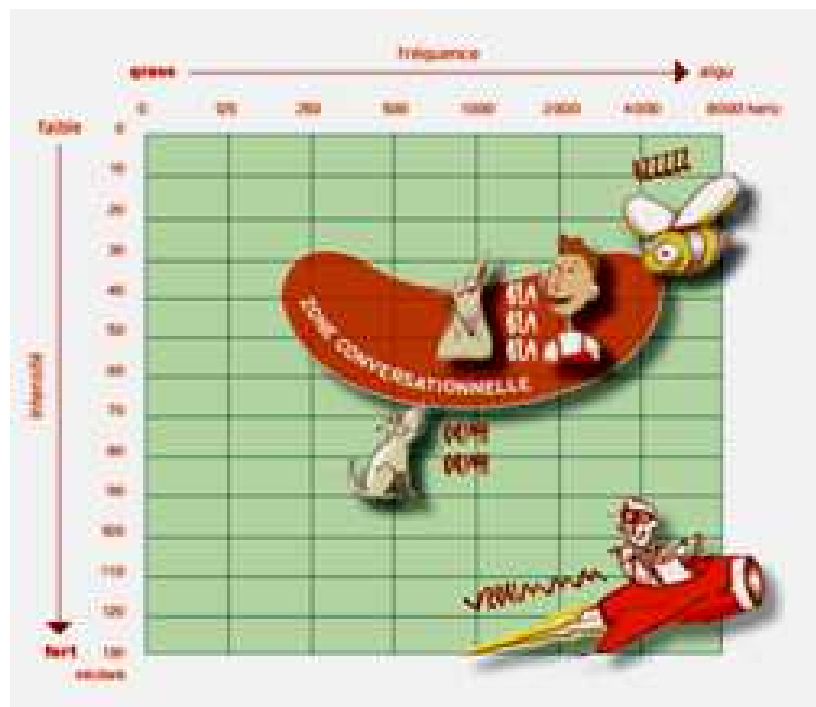
Les surdités de transmission (parfois suites d'otites séreuses) sont souvent traitables par voie médicamenteuse ou chirurgicale. Les surdités de perception sont irréversibles. Elles peuvent être congénitales ou acquises (maladie, traumatisme). Elles peuvent être stables ou évolutives.

Ce document traite essentiellement des surdités de perception qui nécessitent des procédures éducatives spécifiques.



Les niveaux de surdité sont différents

- 1) L'intensité du son se mesure en décibels (soit plus ou moins fort) ; sa fréquence se mesure en hertz (soit plus ou moins grave ou aigu).
- 2) La réception de la parole correspond globalement à une intensité du son comprise entre 30 et 70 dbS et à des fréquences comprises entre 250 et 4000hz



- 3) En cas de bonne audition, l'oreille entend des intensités à partir de 0 à 10 dbS et l'ensemble des fréquences.
- 4) En cas de surdité, l'oreille entend à partir d'intensités plus ou moins importantes et le seuil d'audition possible est différent selon les fréquences ; il arrive souvent que certaines fréquences ne puissent pas du tout être entendues, même à forte intensité.

Les degrés de surdité :

Pour exprimer l'importance de la surdité d'une oreille, le bureau international d'audiophonologie (BIAP) à établi une classification audiométrique.

On exprime la surdité d'une oreille sur base des pertes auditives exprimées en dB aux fréquences 500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 4000 Hz. Si l'oreille ne perçoit pas une fréquence, on note la perte auditive à 120 dB.

Tableau de classification audiométrique :

- **Audition normale ou subnormale :**

La perte moyenne ne dépasse pas 20 dB. Il s'agit éventuellement d'une atteinte tonale légère sans incidence sociale.

- **Surdité légère :**

La perte moyenne est comprise entre 21 dB et 40 dB. La parole est perçue à voix normale, elle est difficilement perçue à voix basse ou lointaine. Cependant La plupart des bruits familiaux sont perçus.

- **Surdité moyenne :**

- Premier degré : la perte moyenne est comprise entre 41 et 55 dB.
- Deuxième degré : la perte moyenne est comprise entre 56 et 70 dB.

La parole est perçue si on élève la voix. Le sujet comprend mieux en regardant parler. Quelques bruits familiers sont encore perçus.

- **Surdité sévère :**

- Premier degré : la perte moyenne est comprise entre 71 et 80 dB.
- Deuxième degré : la perte moyenne est comprise entre 81 et 90 dB.

La parole est perçue à voix forte près de l'oreille. Seuls les bruits forts sont encore perçus.

- **Surdité profonde :**

- Premier degré : la perte moyenne est comprise entre 91 et 100 dB.
- Deuxième degré : la perte moyenne est comprise entre 101 et 110 dB.
- Troisième degré : la perte moyenne est comprise entre 111 et 119 dB.

La parole n'est plus du tout perçue. Seuls les bruits très puissants sont perçus.

- **Déficience auditive totale :**

La perte moyenne est de 120 dB. Rien n'est perçu

Une surdit  légère ou moyenne

- permet une r ception de la parole, plus ou moins alt r e selon le niveau de perte auditive

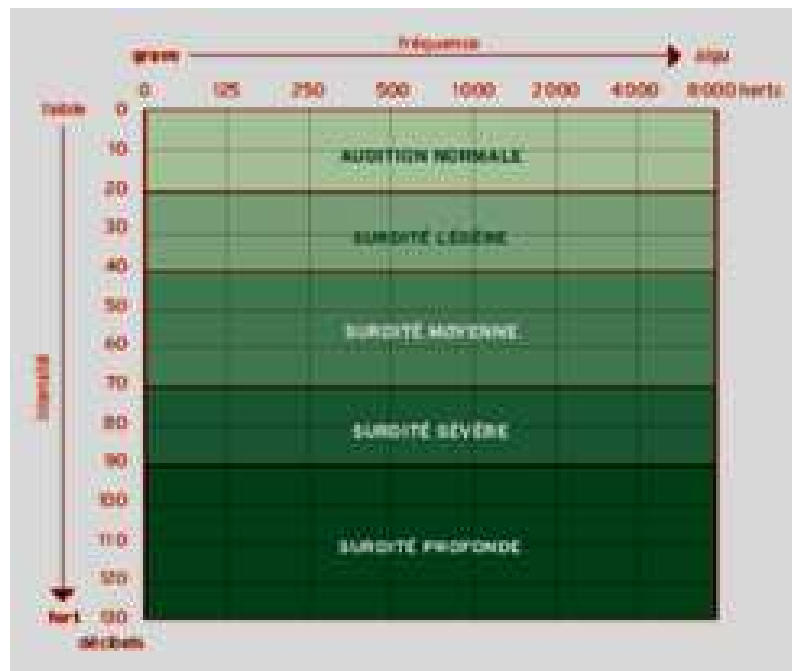
- peut  tre li e   des retards de langage et   des troubles de la parole plus ou moins importants

. Une surdit  s v re ou profonde

- ne permet pas la r ception de la parole, puisque le seuil de r ception se situe alors au dessus du seuil maximal en intensit  correspondant   la voix humaine (70 db)

Ce type de surdit  engendre donc une incapacit    recevoir, comprendre et parler la langue sans aide adapt e.

L'aide adapt e doit pouvoir  tre apport e de fa on pr coce pour  tre efficace (l' ge sensible pour le d veloppement linguistique se situe entre 0 et 6 ans); le d pistage et le diagnostic doivent donc  tre aussi pr oces que possible.



Situation de l' l ve que vous accueillez

.....

.....

.....

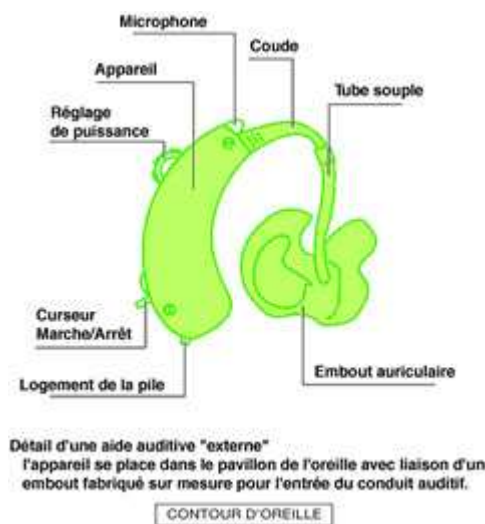
.....

Les aides techniques

Elles sont l'une des premières réponses d'aide adaptée à la problématique de la surdité.

Les appareillages « traditionnels » ou contours d'oreille

- Les contours d'oreilles sont des amplificateurs. Une partie moulée épousant parfaitement la partie externe de l'oreille permet de mettre en lien le contour avec la partie interne de l'oreille ; le contour peut s'enlever à tout moment



Les limites des prothèses auditives

- Ce type d'appareillage a récemment fait de gros progrès avec l'apparition des prothèses numériques ; mais il ne permet jamais de restituer une audition « normale ».
- Dans les cas de surdité profonde, l'amplification importante nécessaire s'accompagne de distorsions du son ; la langue orale reçue peut être peu intelligible, voire inintelligible en certains cas (la personne entend qu'on parle, mais ne peut comprendre uniquement par l'oreille) ; dans des cas plus favorables, le port de contours n'empêche cependant pas la difficulté d'audition dans le bruit, les confusions entre mots de sonorité voisine

Voir fiche annexe page 31 pour informations pratiques.

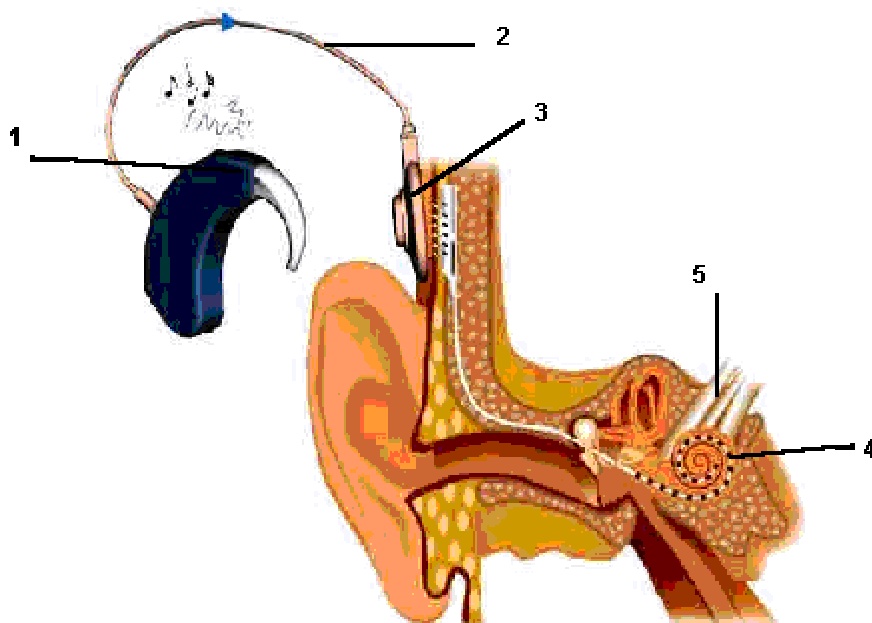
Les implants cochléaires

- L'implant cochléaire va directement stimuler les terminaisons nerveuses situées dans la cochlée
- L'implant se compose de deux parties :
 - une partie interne implantée chirurgicalement dans la cochlée
 - une partie externe mobile qui peut s'éteindre et se retirer

Comment ça marche ?

Un implant cochléaire est un dispositif médical électronique destiné à restaurer l'audition de personnes atteintes d'une perte d'audition sévère à profonde et qui comprennent difficilement la parole à l'aide de prothèses auditives.

Ce dispositif comprend deux parties principales, l'unité électronique implantée dans le rocher et le processeur vocal externe. Le processeur est maintenant couramment un appareil miniaturisé porté discrètement derrière l'oreille comme le montre l'image.



- (1)** Les sons sont captés par un microphone et transformés en signaux électriques.
- (2)** Ce signal est traité par le processeur vocal qui le convertit en impulsions électriques selon un codage spécial.
- (3)** Ces impulsions sont envoyées à l'émetteur (ou antenne) qui les transmet au récepteur implanté à travers la peau intacte au moyen d'ondes radio.
- (4)** Le récepteur produit une série d'impulsions électriques pour les électrodes placées dans la cochlée.

(5) Les contacts de l'électrode stimulent directement les fibres nerveuses dans la cochlée sans utiliser les cellules ciliées endommagées.

Stimulé, le nerf auditif envoie des impulsions électriques jusqu'au cerveau où elles sont interprétées comme des sons.

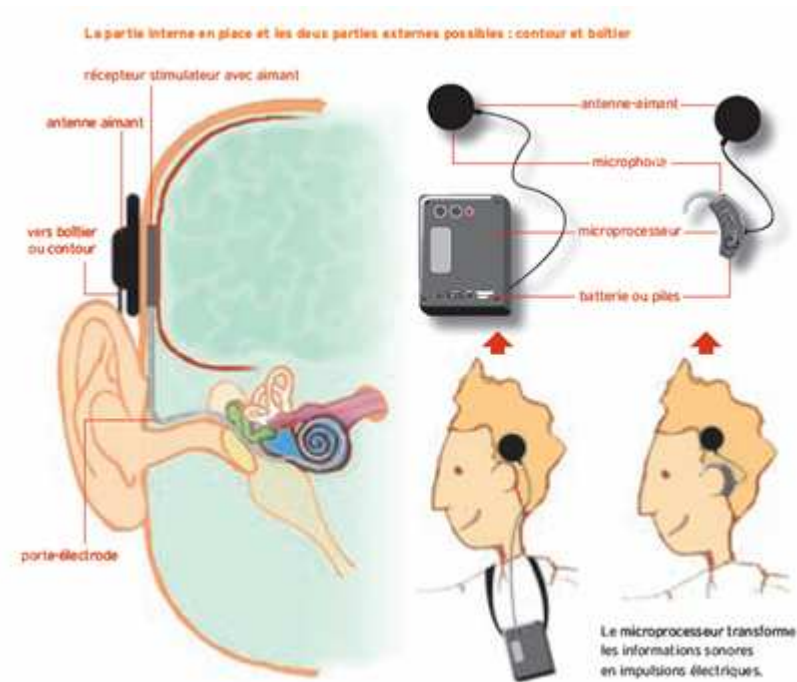
Le processus entier, de l'arrivée d'un son au traitement par le cerveau, est si rapide que l'utilisateur entend le son au moment où il se produit et ce, de manière continue.

A quoi ça ressemble ?

Un implant cochléaire est constitué d'un élément implanté (l'implant proprement dit) et d'un dispositif externe (le processeur vocal).

Le processeur vocal est généralement un contour d'oreille similaire à celui d'une aide auditive, mais relié à une petite antenne que l'on place sur la peau au niveau de la partie implantée. Avec des cheveux longs, elle reste invisible.

Pour les enfants, un processeur sous la forme d'un petit boîtier, ou bien d'un contour plus petit relié à un boîtier à piles séparé est souvent préférable.



- Les limites de l'implant cochléaire
 - l'implant ne transforme pas un enfant sourd en enfant entendant
 - la perception des sons transmis par l'implant est imparfaite
 - l'implant connaît des limites : la qualité du son perçu est inconfortable voire mauvaise dans certaines situations, notamment lors de discussions de groupe (en classe, cantine, etc.) ou en présence de bruits parasites
 - la partie externe de l'implant doit être retirée en situation de contact avec l'eau (baignade, douche, etc.) ; ou lors d'activités pouvant générer de l'électricité statique (trampoline, toboggans...) qui peut endommager l'électrode interne.
 - l'implant ou ses batteries peuvent tomber en panne
- Par ailleurs, le port d'un implant cochléaire interdit la pratique de sports comportant un risque de traumatisme crânien

Voir fiche annexe page 33 pour informations pratiques

Dans ces conditions, que l'enfant porte des contours d'oreille ou un implant cochléaire, sa réception de la parole n'est jamais entièrement correcte, avec des niveaux différents.

On peut penser que l'enfant a entendu parce qu'il a tourné la tête au moment où on lui a parlé. Mais « entendre la voix » ne signifie pas avoir bien entendu et compris les mots.

On peut penser que l'enfant a compris un message parce qu'il a répondu ou obéi à la consigne ; mais on n'est jamais sûr qu'il a vraiment reçu la totalité des mots dits. Parfois, il agit par mimétisme; parfois, il n'a compris qu'un mot ou deux et extrapolé le reste ; parfois, il confond des mots et fait des contresens ; parfois, il n'a rien compris du tout...

Certains types de réception sont impossibles ou particulièrement difficiles : téléphone, magnétophone, CD, films...sauf si existe un sous titrage.

Plus la surdité est importante, moins la réception auditive est fiable, plus l'enfant sourd a besoin de s'aider de la lecture labiale pour recevoir et comprendre ce qui lui est dit.

Situation de l'élève que vous accueillez :

.....

.....

.....

.....

.....

Les appareillages HF

La transmission HF (haute fréquence) a pour rôle de garantir une meilleure intelligibilité dans un milieu bruyant en particulier, car elle permet la réception privilégiée du message d'un interlocuteur donné.

Ainsi, en classe, l'amplification de la voix de l'enseignant sera favorisée par rapport à celle des bruits environnants.

Les signaux radio électriques sont émis en modulation de fréquence (FM) par un microphone émetteur que l'enseignant porte sur la poitrine ou dépose à faible distance sur son bureau, et sont captés par un ensemble récepteur - amplificateur accordé sur la même fréquence et relié aux contours d'oreille de l'élève, par un système de « sabots ».

La transmission HF (appelée aussi liaison HF, micro HF ou classe HF) est complémentaire des contours d'oreille ou de l'implant cochléaire.

Ce type de matériel peut être financé par l'Inspection Académique, dans le cadre du « matériel pédagogique adapté ».

Il n'est cependant pas adapté à tous les cas d'élèves sourds.

Situation de l'élève que vous accueillez

.....

.....

.....

.....

La lecture labiale

Les difficultés et limites de la lecture labiale

- Lire sur les lèvres ne peut représenter qu'une béquille très imparfaite
- Parce que de nombreux sons de la langue, bien que différents sur le plan sonore, sont identiques sur les lèvres ; on les appelle des « sosies labiaux »
- **Impossible par exemple de faire, sur les lèvres, la différence entre « main », « pain » ou « bain » ; ou entre des phrases entières comme « il mange des frites », « il marche vite »...**
- Parce que d'autres sons sont totalement invisibles sur les lèvres (ex : K,G,R)
- Les adultes sourds qui utilisent la lecture labiale, avec plus ou moins de réussite, sont obligés de pratiquer ce que l'on appelle la « suppléance mentale » : devant des mots sosies indifférenciables, ils vont « deviner » le bon mot, en fonction du contexte
- Pour réussir cette prouesse, encore faut il bien connaître la langue française et l'ensemble des mots possibles ; mais un mot inconnu, un nom propre ne pourront être ainsi lus sur les lèvres.

Un enfant n'est donc pas dans la capacité de construire sa langue en utilisant la lecture labiale de façon efficace puisque, par définition, il est en permanence confronté à des mots inconnus.

Non seulement, il ne peut appréhender le lexique mais il est souvent dans l'incapacité de bien identifier les « petits mots » de la langue, difficiles à voir sur la bouche, que sont les articles, les prépositions, les pronoms...s'en suit une altération du développement syntaxique.

Les moyens de communication

Les aides précitées – appareillage, lecture labiale – bien que nécessaires, s'avèrent donc souvent insuffisantes pour permettre à l'enfant sourd sévère ou profond d'évoluer de façon confortable et efficace dans le domaine de la communication en langue parlée.

Il demeure néanmoins possible de parler à un enfant sourd sans recours à un moyen de communication adapté en prenant un certain nombre de précautions :

- se placer face à lui, dans un endroit bien éclairé, en évitant les contre jours
- parler sans vitesse excessive mais sans lenteur exagérée pour autant
- présenter une articulation lisible, mais sans exagération toutefois
- éviter de se déplacer, de faire de grands gestes ou de tourner la tête en parlant
- répéter le message si nécessaire

La LfPC (Langue française Parlée Complétée)









La LfPC ou code LPC est un mode de communication qui permet à la personne sourde d'utiliser la lecture labiale sans aucune ambiguïté et de recevoir la langue orale de façon visuelle dans son intégralité.

C'est l'interlocuteur de la personne sourde qui « code » ; la personne sourde « décode ».






- Le code LPC permet de « visualiser » la totalité du message oral et de lever ainsi les ambiguïtés de la lecture labiale
- Le principe du code LPC consiste à associer à chaque syllabe prononcée un geste de complément effectué par la main près du visage
 - 8 configurations manuelles différentes accompagnent les sons consonnes
 - 5 positions autour du visage indiquent les sons voyelles

**Les clés du code
LPC**

Les 8 configurations des doigts pour coder les consonnes phonétiques

 d (dos) p (par) ʒ (joue)	 k (car) v (va) z (base)	 s (sel) R (rat)	 b (bar) n (non) ʎ (lui)
 t (tar) m (mare) f (fa)	 l (la) j (chat) ɲ (vigne) w (fa)	 g (gare)	 j (fille) ɥ (camping)
et toute voyelle non précédée d'une consonne (âge)			

Les 5 positions de la main pour coder les voyelles phonétiques

position COTE	position POMMETTE	position BOUCHE
 a (ma) o (maux) œ (teuf-teuf)	 ɛ (main) ø (feu)	 i (mi) ɔ (ton) ɑ (man)
et toute voyelle non précédée d'une consonne (âge)	position MENTON  ɛ (maïs) u (mou) ɔ (fort)	position GORGE  œ (un) y (tu) e (rée)

- Le code n'a aucun sens s'il n'est pas accompagné de la parole : chaque clé manuelle accompagne une syllabe articulée
- Des sons sosies seront codés de façon différente (ex : main, pain, bain)
- Des sons différents sur les lèvres peuvent être codés de la même façon (ex: main, thym, faim)
- L'enfant sourd qui « décode » identifie chaque syllabe en regardant et la main et la bouche de celui qui parle.
- Le code se réalise à vitesse normale de la parole ; tous les éléments de la chaîne parlée sont codés et donc identifiables; l'enfant sourd a ainsi accès à une langue complète, sur le plan lexical et syntaxique : il reçoit avec précision les « petits mots » tels que articles, prépositions, conjonctions...il perçoit avec précision la différence

entre les mots de sonorité voisine....sa conscience phonologique se développe sans obstacle.

- A la maison, le LPC est utilisé en parlant à haute voix ; quand l'enfant sait bien décoder, le code peut aussi être utilisé sans voix, pour peu que l'articulation soit nette sur les lèvres.
- Dans un premier temps, on n'enseigne pas le décodage du LPC à l'enfant sourd : il l'apprend par imprégnation progressive si ses parents codent au quotidien. A partir d'un certain âge, une évaluation des compétences de décodage est utile et un entraînement systématique au décodage peut être proposé si nécessaire.

Lorsque la LfPC est utilisée de façon précoce et suffisante, notamment dans le milieu familial, puis à l'école, les enfants sourds peuvent prétendre à la connaissance de la langue française ; d'éventuels retards de langage dans la petite enfance sont ainsi résorbables, à terme.

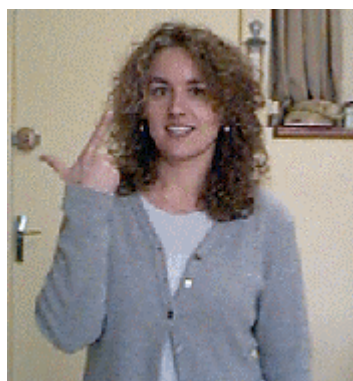
Cette connaissance de la langue orale favorise d'autant mieux l'accès à la langue écrite.

Pour comprendre le principe :

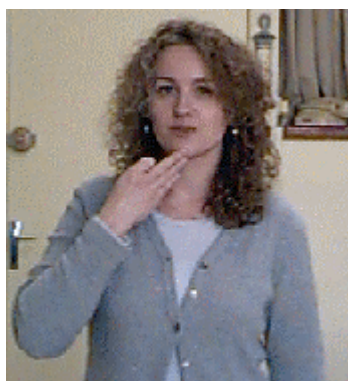
La personne sourde voit une image labiale qui pourrait être « main », « pain » ou « bain » ; mais le code associé ne peut être que le « m », car les codes du « p » et du « b » sont différents ; il n'y a donc qu'une solution possible de lecture : « main ».

La personne sourde voit un code qui pourrait être associé à « main », « thym » ou « faim » ; mais l'image labiale simultanée ne peut représenter que « main », car les images labiales du « t » et du « f » sont différentes.

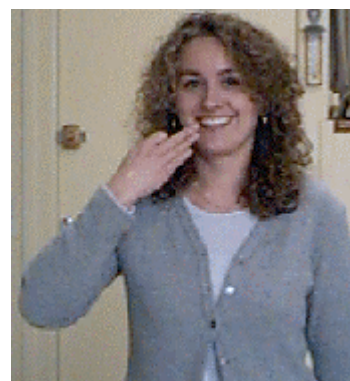
Exemple de codage



La



sou



ris

La LSF (Langue des Signes française)

- La LSF est une langue vivante à part entière
- C'est un moyen de représentation et de communication sous forme de signes.
- Les signes sont basés sur l'utilisation des mains, de l'espace et du regard. La parole n'intervient pas dans ce mode d'expression.
- La LSF a sa propre syntaxe et son propre registre conceptuel qui répond à une logique visuelle : il n'y a pas de lien direct entre LSF et langue française.
- La LSF est actuellement une option éducative possible pour les jeunes sourds ; elle n'est cependant pas obligatoire. Les familles et les jeunes sourds ont en effet le droit de choisir une éducation, et un enseignement, en seule langue française (avec aides si besoin) ou dans un contexte de bilinguisme (soit LSF et langue française).
- La LSF est depuis peu reconnue comme langue optionnelle possible lors des épreuves du baccalauréat.

Chaque signe se construit par la combinaison simultanée de cinq éléments ou paramètres :

- . la configuration (la forme de la ou des mains)
- . l'orientation (des doigts,des paumes,et des bras)
- . l'emplacement (sur le corps ou dans l'espace)
- . le Mouvement
- . Les expressions du visage

un mouvement
répété :



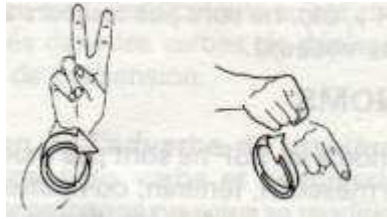
un mouvement
tout droit ou courbé :



le poignet qui tourne ou pivote :



le mouvement circulaire ou en ellipse :



un mouvement rapide : des vibrations des doigts ou de la main :



un contact marqué :



un arrêt brusque :



un mouvement alternatif des deux mains :



Les mouvements d'épaules de tête, et les mouvements secondaires des mains :



Ne pas confondre donc :

- **la LfPC, langue française parlée accompagnée d'un code qui permet à la personne sourde de la recevoir et comprendre.**
- **La LSF, langue des signes, donc langue différente de la langue française**

Situation de l'élève que vous accueillez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'enfant sourd et la langue française

Retards et limitations possibles

- Même en cas de diagnostic précoce de la surdité, il peut s'être passé un certain temps pendant lequel l'enfant sourd aura vécu « dans le silence » et l'incapacité de percevoir la langue parlée. Plus le diagnostic sera tardif, plus cette période aura duré.
- La mise en place d'une bonne adaptation éducative (appareillage, orthophonie, développement des compétences parentales) demande également un minimum de temps.
- Le nombre de situations où l'enfant sourd peut vraiment percevoir les messages avec efficacité est plus limité que pour les enfants entendants : l'enfant doit être attentif, la communication doit être adaptée
- *Le développement linguistique de l'enfant sourd peut donc présenter un retard et un ralentissement plus ou moins important. Mais ces limites ne sont pas irrémédiables ; un certain nombre d'enfants et jeunes sourds peut rattraper ce retard et accéder à un niveau linguistique sensiblement équivalent à celui d'un enfant ou jeune entendant de même âge.*

Différentes problématiques

1) Recevoir n'est pas comprendre

Le bon usage de la langue orale suppose d'abord que l'on puisse la comprendre.

- Mais avant de comprendre, il faut pouvoir recevoir, percevoir, soit entendre la parole – hormis les cas de surdité.

L'appareillage auditif et l'aide visuelle du LPC sont complémentaires pour rendre cette perception possible sous une forme audio visuelle en cas de surdité.

- Cependant, il convient, dans le quotidien, de ne pas se laisser abuser : l'enfant sourd peut avoir compris sans avoir bien perçu la parole. Lorsqu'on entend mal ou pas certains mots, lorsqu'on ne connaît pas certains mots, on peut souvent en deviner le sens par déduction, en fonction du contexte (les autres mots, la situation, les gestes de l'interlocuteur..). Cette compétence est fort utile mais chaque fois que la réception est mauvaise, non seulement la compréhension reste floue mais aussi l'enfant est placé dans l'incapacité de découvrir les éléments nouveaux de la langue, il est donc dans l'incapacité de progresser.

Evitez donc de penser qu'il n'y a pas de problème si l'enfant « suit » globalement ce qui se fait en classe ; si sa réception n'est pas totale, le besoin de LPC doit être pris en compte.

- A l'opposé, si l'enfant bénéficie d'un codeur en classe qui lui assure une bonne réception de la parole, il n'est pas assuré pour autant de tout comprendre du discours transmis : si trop d'éléments linguistiques sont inconnus, ce discours sera trop complexe pour être bien compris.

2) Bien parler et bien s'exprimer, ce n'est pas tout à fait la même chose

- Les composantes de la parole (soit la forme audible de ce qui est dit) que sont l'articulation, le rythme, la rapidité du débit, l'intonation, la voix...sont liées à des compétences indissociables du contrôle auditif. Ce contrôle, en cas de surdité, sera plus ou moins performant selon le niveau de surdité, le type d'appareillage, l'âge de l'enfant.

- Mais la parole n'est pas en lien direct avec le bon niveau de connaissance de la langue ; un enfant sourd peut avoir assimilé une syntaxe et un lexique satisfaisants et ne pas encore réussir à se faire bien comprendre ; en revanche, il peut avoir une « jolie parole » mais souffrir de lacunes linguistiques importantes (pauvreté et lacunes lexicales, difficultés morphosyntaxiques telles que absences d'articles, de pronoms, de conjugaisons...).

Ce dernier trouble est plus problématique, s'il n'est pas résolu à court ou moyen terme, dans le cadre des apprentissages scolaires. Les deux difficultés peuvent aussi cohabiter.

Situation de l'élève que vous accueillez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le rôle du codeur LPC en classe

Missions générales

- Le codeur retransmet en codant et de façon silencieuse (pour ne pas gêner le déroulement du cours) tout ce que dit l'enseignant et ce que disent les autres élèves ; il se place face à l'élève sourd de façon à en être bien visible.
- Cette procédure est adaptée lorsque l'élève sourd :
 - . possède le niveau de langue requis pour comprendre tous les messages
 - . est capable de « décoder » la parole codée silencieuse sans difficultés.
- En outre, le codeur apporte ses observations au sein des équipes concernées (équipe éducative, équipe de suivi de la scolarisation, équipe pluridisciplinaire des professionnels de la surdité le cas échéant) ; il apporte des informations aux enseignants et aux élèves entendants de la classe, pour lesquels il peut organiser des cours de LPC, en fonction des besoins ressentis.
- Le codeur peut notifier ses observations par écrit, sur un cahier ou des fiches de liaison à destination des autres professionnels et/ou des parents.

Applications spécifiques

- Lorsque l'élève n'est pas encore dans la capacité totale de décoder la parole codée silencieuse (ce qui est souvent le cas, dans les premiers temps de la scolarité, pour les jeunes enfants de maternelle) mais que les professionnels ont reconnu son besoin de code pour accéder à une bonne réception de la langue : le codeur peut alors intervenir à certains moments en parlant à haute voix, en accord avec l'enseignant ; si nécessaire, l'entraînement au bon décodage doit être prévu dans le projet (à réaliser par l'orthophoniste, l'enseignant spécialisé ou le codeur LPC, selon les compétences de chacun)
- Lorsque l'élève n'a pas encore atteint le niveau de langue requis pour tout comprendre des discours : le codeur est alors amené à adapter les contenus de langue (simplifications, explications de mots, répétitions, recours au « mimogestuel » ou au dessin complémentaires)
- Lorsque l'élève est capable, grâce à son appareillage, contour ou implant, de recevoir et comprendre un certain nombre d'informations orales sans le code : le codeur intervient de façon moins systématique, plus ponctuelle, par exemple quand l'élève n'a pas compris, quand il y a

du bruit, quand plusieurs personnes parlent...il s'agit de permettre à l'enfant sourd de « regarder et écouter » directement l'enseignant quand c'est possible et d'utiliser le code en complément quand c'est nécessaire.

Pour permettre au codeur de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques de l'élève sourd, une évaluation régulière de ses capacités de réception doit être réalisée, afin de connaître :

. ses possibilités de réception sans le code et avec le code, en les comparant.

. ses réels besoins en terme de présence d'un codeur, qui peuvent évoluer.

Ces évaluations sont aussi de la responsabilité des professionnels d'accompagnement

(orthophoniste, enseignant spécialisé, codeur, selon les compétences de chacun)

Choix des moments de codage en classe

- La logique veut que l'on privilégie les moments où le langage oral sera le plus utilisé dans l'enseignement et/ou les moments où une réception audio labiale s'avère plus difficile

(séquences bruyantes, moments impliquant de nombreux déplacements des élèves ou de l'enseignant...)

- En fonction des éventuelles contraintes limitant les disponibilités du codeur, si les moments choisis n'apparaissent pas conformes aux réels besoins, l'enseignant, dans la mesure du possible, peut apporter quelques modifications dans l'emploi du temps de la classe, de façon à ce que la présence du codeur soit optimisée (si, bien sûr, cela n'apporte pas de préjudice à la bonne organisation pédagogique de la classe).

Limites d'action du codeur

- Le codeur LPC est un pédagogue de la langue, mais ce n'est pas un enseignant :

. il n'enseigne pas lui-même, il ne fait pas de cours parallèle, il n'intervient pas dans le déroulement d'une séquence d'enseignement

. il ne juge pas les stratégies pédagogiques choisies par l'enseignant

Son intervention pédagogique doit normalement se limiter à des explications supplémentaires de consignes mal comprises et à des reformulations linguistiques.

- En outre, si le codeur a pour mission d'apporter des informations aux membres des différentes équipes concernées, il ne peut s'agir que d'observations utiles et nécessaires dans le domaine des compétences ou difficultés de l'élève face au décodage du LPC et des apprentissages

scolaires . Le codeur, en dehors de ce cadre, est soumis à la règle du secret professionnel.

- Enfin, il convient de savoir que le code LPC, si il permet à l'enfant sourd de bien recevoir le discours, ne peut à lui seul lui permettre de tout comprendre de la langue lorsqu'il se heurte à des éléments inconnus ; le codeur ne peut donc pas tout, du seul fait qu'il code.

Le codeur et l'enseignant

- L'enseignant doit pouvoir compter sur la discrétion et la neutralité du codeur ; il lui est demandé d'accepter cette présence en classe aux moments prévus...certains enseignants craignent un peu cette situation, mais la quasi-totalité déclare oublier très rapidement qu'ils ne sont pas seuls...

- La présence du codeur « libère » l'enseignant d'une préoccupation de base : l'enfant sourd a-t-il reçu et compris ce qui lui a été dit ? Cependant, même pendant le temps de travail du codeur, l'enseignant continue d'être le « maître du jeu » :

. il lui incombe donc normalement de continuer à faire à l'élève sourd les remarques éventuelles au sujet de son travail ou de son comportement.

. il est nécessaire de lui parler directement – et non pas en s'adressant au codeur qui serait chargé de répéter...

- La situation la plus simple à coder est celle où seul l'enseignant parle devant les élèves. Lorsque l'enseignant pose des questions, lorsque les élèves répondent, lorsque des échanges s'instaurent, le codeur, qui doit signaler les changements d'interlocuteur, peut parfois « être pris de vitesse » ; certes, il aura alors recours à des messages synthétisés si nécessaire ; mais si l'on souhaite que l'élève sourd puisse lui-même répondre aux questions et participer aux échanges, il convient de ralentir un peu le déroulement des opérations (laisser le temps de la réflexion après une question avant d'interroger un élève, répéter parfois une question, ou répéter quelques réponses apportées...cela facilitera les choses pour l'élève sourd...et les autres aussi vraisemblablement) car l'enfant sourd reçoit toujours l'information codée avec un léger temps de décalage.

- Lorsqu'un support écrit est utilisé par l'enseignant (texte de dictée par exemple), une copie remise au codeur facilite sa transmission en lui permettant de l'adapter au rythme de l'élève sourd qui, dans ce genre de situation, ne peut regarder en même temps le document, son livre ou son cahier et le codeur.

En l'absence du codeur

Il ne faut pas penser que rien n'est possible quand l'enfant sourd n'est pas accompagné ; la situation risque d'être seulement plus inconfortable et/ou plus fatigante pour lui.

L'enseignant, autant que de possible, veillera à placer l'élève sourd dans les meilleures conditions pour pouvoir percevoir les discours et messages :

- situation de face à face
- faible distance
- bon éclairage

Il évitera, autant que de possible :

- de se déplacer en parlant
- de faire de grands gestes qui cacheraient la bouche par exemple
- de parler trop fort ou trop faiblement
- de parler sans articuler ou en articulant avec exagération
- de parler trop vite ou trop lentement
- de surprendre l'enfant en lui parlant sans se montrer

« Autant que de possible »...car toutes les situations, bien sûr, ne seront pas propices à cette attention...

Les autres professionnels impliqués dans le projet

Missions et professionnels concernés

Un certain nombre d'actions doivent être organisées dans le cadre de l'éducation adaptée à l'enfant sourd.

1) adaptation prothétique et suivi d'implantation cochléaire

- La prothèse classique est mise en place par l'audioprothésiste, qui en assure les réglages initiaux et évolutifs ; les embouts doivent être régulièrement changés ainsi que les tubes de raccordement, en cas d'usure.
- L'implantation cochléaire, après l'opération chirurgicale, suppose un certain nombre de réglages progressifs qui sont de la responsabilité du médecin implanteur et de son équipe.

2) éducation auditive, éducation de la parole

- Pour tirer profit au maximum du port de la prothèse ou de l'implant, l'oreille doit être progressivement éduquée.
- Les progrès attendus au niveau de la parole sont liés à un entraînement régulier.

Ces actions incombent à l'orthophoniste principalement.

3) pédagogie de la langue

Outre l'action essentielle des parents et du codeur LPC, le bon développement de la connaissance de la langue s'appuie sur le travail proposé par l'orthophoniste et l'enseignant spécialisé.

L'emploi du temps hebdomadaire de l'élève sourd devra donc prévoir le temps disponible pour des visites chez les professionnels dont les actions se situent en dehors de l'établissement scolaire.

4) soutien pédagogique adapté

Si l'élève sourd est susceptible de rencontrer des difficultés dans ses apprentissages, l'accompagnement pédagogique est de la responsabilité d'un enseignant spécialisé (préparation de séquences, remédiation, travail de la langue ...) ; il aura aussi pour mission d'apporter aide et conseils à l'enseignant de la classe d'accueil.

Notion d'équipe

- 1) Ces professionnels peuvent appartenir à une équipe pluridisciplinaire constituée au sein d'un service médico social (type : CAMSP jusqu'à 6 ans, SAFEP de 3 à 6 ans, SSEFIS à partir de 6 ans).

- Au sein de ces services, d'autres professionnels peuvent intervenir, en fonction des besoins individuels (psychologue, psychomotricien, assistant social...)
- Ces services font parfois appel à des professionnels dont le statut est spécifique du secteur médico social (ainsi, le travail d'éducation de la langue et le soutien pédagogique peuvent être le fait d'un « professeur de sourds »).

2) Mais les professionnels peuvent aussi émaner de secteurs différents et travailler de façon plus indépendante :

- secteur libéral par exemple pour ce qui concerne le médical et paramédical
- secteur associatif pour l'emploi des codeurs LPC
- Education nationale pour le recours à un enseignant spécialisé

Il arrive, pour ce qui concerne l'accompagnement LPC :

- que les familles soient elles mêmes employeurs directs du codeur
- que la CDA (commission des droits et de l'autonomie de la MDPH) attribue un AVS à l'enfant (auxiliaire de vie scolaire) ; mais les qualifications des AVS étant généralistes, on peut considérer qu'il s'agit là d'une attribution « par défaut ».

Les différentes réunions prévues dans le cadre des lieux d'enseignement (équipe éducative, équipe de suivi de scolarisation) peuvent permettre de mettre en lien direct les actions de ces différents professionnels. La répartition des missions entre les différents professionnels peut être différente d'un site à l'autre ; l'important est que les besoins de l'enfant soient estimés et couverts, le PPS (projet personnalisé de scolarisation) devant indiquer clairement « qui fait quoi ».

Situation de l'élève que vous accueillez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres informations concernant l'élève que vous accueillez

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ce qui peut être attendu de l'enseignant

Relation à l'élève sourd et accueil en classe

- considérer l'élève sourd non comme un « sourd » mais comme un « élève » d'abord ; la surdité n'explique pas tout des possibles difficultés d'apprentissage ou de comportement ; d'ailleurs les enfants sourds sont tous différents...
- comprendre ses limites auditives : ne pas penser qu'il entend « quand il veut » parce qu'il lui arrive de répondre positivement à une sollicitation purement auditive mais que ce n'est pas toujours le cas.
- comprendre sa problématique linguistique en se souvenant que recevoir et comprendre sont des actes différents, que bien parler et bien connaître la langue ne relèvent pas du même registre de compétences.
- savoir lui parler sans crainte et sans évitement, l'interroger comme tout autre enfant.
 - . en essayant de respecter autant que possible les conditions permettant à l'enfant sourd de bien « voir et entendre » celui qui lui parle.
 - . en utilisant des phrases élaborées, même lorsque l'on sent le besoin de simplifier le discours, en évitant d'exagérer son articulation ou de parler trop vite.
- ne pas modifier obligatoirement la pédagogie utilisée mais
 - . veiller chaque fois que possible à l'axer sur des éléments visuels complémentaires (écrit, image, dessin, photo...)
 - . accepter que certaines formes de pédagogie moins adaptées engendrent plus de difficultés éventuelles (ex : calcul mental rapide, écoute d'une histoire longue et non illustrée...).
 - . proposer une activité individuelle parallèle si l'activité collective semble impossible pour l'enfant sourd (ex : chanter, travailler avec magnétophone...) ; mais ne pas proposer en ce cas une activité moins attractive, ce qui serait vécu comme une « sanction » pour cause de surdité.

Relation avec les intervenants extérieurs

- accepter le ou les intervenant (s) éventuels, tels que codeur LPC ou enseignant spécialisé, comme de réels partenaires
 - . sans pour autant leur déléguer la responsabilité totale de l'élève sourd
 - . sans pour autant attendre qu'ils détiennent toutes les solutions aux éventuelles difficultés rencontrées.
- apporter toutes les observations jugées utiles aux membres des équipes travaillant dans le cadre de ce projet.

Etat d'esprit

- ne pas considérer cet accueil comme un défi personnel et ne pas se culpabiliser en cas de difficulté : si la réussite scolaire de l'enfant sourd est bien sûr attendue, ses possibles difficultés ne relèvent pas obligatoirement de l'entière responsabilité de l'enseignant.
- éviter de mettre en cause le projet systématiquement au seul prétexte que l'enfant sourd ne fait pas partie des « meilleurs élèves » ou qu'il ne peut pas tout faire comme les autres, si c'est la cas
- éviter de remettre en cause les aides apportées au seul prétexte que l'enfant sourd fait partie des « meilleurs élèves » et qu'il fait souvent mieux que les autres (ces aides ont pour objectif de limiter les effets de son handicap dans un souci d'égalisation des chances).
- savoir que les autres voies de scolarisation pour les jeunes sourds (type : classes adaptées CLIS/UIP ou classes d'établissement spécialisé), si elles peuvent convenir à un certain nombre de situations, ne représentent pas la garantie d'une réussite linguistique, sociale et scolaire que l'on mettrait en péril en choisissant la scolarité en classe ordinaire.
- se garder de toute intrusion dans un discours parfois passionnel qui pourrait opposer les partisans de la scolarité « intégrée » aux partisans de la scolarité « spécialisée » ou les partisans de la langue française et du LPC aux partisans de la LSF. Les choix, qui relèvent en partie d'une approche philosophique différente et qui sont, de ce fait, tous respectables, incombent aux parents puis aux jeunes sourds eux-mêmes.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce livret d'information et d'essayer d'en adapter le contenu à l'élève sourd que vous allez accueillir.

Vous pouvez trouver un dossier complet sur la surdité et des conseils dans le guide HANDISCOL « guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience auditive », téléchargeable sur le site http://www.ac-nice.fr/jenais/IMG/guide_auditif.pdf

Les contours d'oreille – mode d'emploi

Manipulations

- En fonction de son âge, l'élève sourd sait ou ne sait pas encore mettre et enlever sa prothèse auditive.
- Dans le deuxième cas, vous pouvez être amené à le faire ; demandez une démonstration aux parents.
- S'assurer, après la pose, que l'appareil est en mode actif, qu'elle est en mode désactivé dans le cas contraire.
- Si l'enfant ne perçoit plus rien, il est peut être nécessaire de changer la pile. A partir d'un certain âge, l'enfant saura le faire seul ; si ce n'est pas encore le cas, demandez une démonstration aux parents et une boîte de piles à laisser à l'école, en cas de besoin.

Effet larsen

Il peut arriver que les appareils sifflent ; ce sifflement est normal si on enlève la prothèse sans la désactiver ou si elle entre en contact avec un autre objet (approche de la main, port d'un chapeau par exemple).

Si les sifflements sont plus continuels ou fréquents, ils peuvent être dus à un *mauvais ajustement de l'embout* de l'appareil dans l'oreille (si l'enfant ne sait pas le faire, il convient de bien repositionner l'embout en ce cas).

Mais il peut aussi arriver que l'*embout*, même bien positionné, ne soit *plus adapté à la taille* de l'oreille ; en ce cas, il convient de le signaler aux parents qui demanderont à l'audioprothésiste de refaire un embout ; en d'autres cas, un *bouchon de cérumen*, qui devra être enlevé par le médecin, occasionne l'effet larsen.

Quand enlever les prothèses ?

- à la piscine ou pour toute baignade, en cas de forte pluie sans protection de tête, car les contours ne sont pas étanches.
- pour certains sports violents (lutte, judo).
- lors de la sieste à l'école maternelle.
- en cas de bruit très important, si l'enfant s'en déclare gêné.

Précautions d'usage

- Les prothèses sont solides mais craignent tout choc brutal ou violent (telle qu'une chute sur le carrelage) et l'humidité trop importante.
- Il n'est cependant pas souhaitable de les retirer lors des activités d'EPS de façon systématique, ni pendant les récréations ou les sorties extrascolaires ; normalement, la famille doit avoir souscrit une assurance spécifique (qui peut être une extension de l'assurance habituelle), il est utile de le faire confirmer.

Situation de l' élève que vous accueillez

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'implant cochléaire – mode d'emploi



1) le micro

Accroché à l'oreille, il capte les sons et les envoie vers le processeur ; si le micro est décroché, l'implant continue de fonctionner ; cependant, il vaut mieux le repositionner sur l'oreille pour ne pas risquer d'endommager les câbles.

2) le processeur

Il transforme les sons captés par le micro en signaux qu'il envoie, via l'antenne, au porte électrodes implanté.

Lorsqu'il se présente en boîtier, il peut être placé dans un sac.

Il fonctionne avec deux piles rechargeables.

Le diode rouge clignotant indique que le processeur est en fonction, un témoin clignotant indique que les piles sont déchargées.

3) l'antenne

Elle envoie par ondes radio les signaux à la partie interne dans la cochlée.

Elle est aimantée à la partie interne sur une partie précise du crâne. Si elle est décrochée, les signaux ne passent pas. Pour remettre l'antenne, il faut la positionner, sans appuyer, à l'endroit de réception.

situation de l'enfant que vous accueillez



Enseignement supérieur, recherche et technologie

CANDIDATS HANDICAPÉS

Aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

NOR : MENS0502560D

RLR : 430-9 ; 540-4

DÉCRET N°2005-1617 DU 21-12-2005 JO DU 23-12-2005

MEN

DES

DESCO

Extraits du décret pour information :

Article 3 –

Les candidats peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

1) Les conditions de déroulement des épreuves, de nature à leur permettre de bénéficier des conditions matérielles, des **aides techniques, des aides humaines**, appropriées à leur situation ;

Ils peuvent être ainsi accompagnés d'un codeur LPC pour une épreuve orale

2) **Une majoration du temps** imparti à une ou plusieurs épreuves, qui ne peut excéder le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles. Toutefois, cette majoration peut être allongée, eu égard à la situation exceptionnelle du candidat, sur demande motivée du médecin, dans l'avis mentionné à l'article 4 du présent décret;

3) La conservation, durant cinq ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens mentionnés à l'article 2, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;

4) L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves de l'un des examens mentionnés ;

5) **Des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves**, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du président ou directeur de l'établissement.

Ainsi les candidats sourds peuvent être dispensés d'une épreuve de 2^{ème} langue vivante

Ils peuvent aussi choisir la LSF comme langue optionnelle.

La possibilité pour un candidat sourd d'obtenir ce type d'aménagement lors d'un examen doit inciter à adapter au mieux les contenus d'enseignement et d'évaluation dans les écoles, les collèges et les lycées pour les élèves sourds qui en auraient besoin...

Fiche pratique destinée aux parents – à détacher

Ce document, qui est destiné à être remis à l'enseignant qui va accueillir votre enfant, présente le cadre général de la scolarité d'un élève sourd et de ses besoins.

Il comporte des parties à compléter où figureront des informations concernant le cas de votre enfant. Vous pourrez les renseigner à votre gré, en vous faisant éventuellement aider par un professionnel si besoin.

Page 2 : compléter avec informations d'identité

Page 8 : indiquer le degré de surdité, l'âge d'apparition de la surdité et la date du diagnostic

Page 13 : indiquer le type d'aide technique utilisé, l'âge de l'appareillage ou de l'implantation

Page 13 : indiquer si l'enfant dispose d'une liaison HF ou si son équipement est en éventuel projet.

Page 19 : indiquer le ou les mode(s) de communication utilisé(s) à la maison, ce que l'on sait des capacités de l'enfant dans le décodage du LPC

Page 21 : indiquer ce que l'on sait du niveau de langue de l'enfant, de sa parole, de ce qu'il comprend et exprime

Page 27 : indiquer les différents professionnels concernés par le projet et leur statut (service médico social, secteur libéral...), les jours, heures et lieux prévus pour leur intervention ;

Page 28 : ajouter les points spécifiques concernant l'enfant que vous souhaitez apporter à la connaissance de l'enseignant et les coordonnées jugées utiles (famille, professionnels)

Page 32 : indiquer si l'enfant sait ou non gérer seul ses prothèses auditives et toute information utile sur ce sujet

Page 33 : indiquer comment l'enfant gère son implant cochléaire et toute information utile sur ce sujet